

Orientation

Ar.1-05

CLAP

FICHE N°Z005

Version : 1

Directive 87/404/CEE

Référence directive :

Article 1

Accepté par le GTP :

Novembre 1993

Accepté par le CLAP :

Novembre 1993

Sujet : Récipients à fond unique

Question :

Un récipient à fond unique (cf. le dessin, comme exemple) entre-t-il dans le champ de la directive 87/404/CEE (Article premier)?

Réponse :

Les récipients à fond unique n'entre pas dans le champ de la directive.

Motif

Dans son article 1, la directive précise qu'un récipient doit posséder deux fonds.



Récipient à fond unique (séchoir d'air)